

en mesure d'offrir un éventail de services plus complet aux pays étrangers, aux compagnies privées et aux autres maisons de consultation."

Créée en 1968 pour répondre aux demandes d'aide technique de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux, la Division de consultation internationale avait déjà plusieurs réalisations à son crédit. En effet, le CN n'en était pas à ses premières armes dans ce domaine, ayant plus d'une fois joué le rôle de conseil à la demande du Gouvernement canadien, et ayant à plusieurs reprises aidé des organismes canadiens dont les projets outre-mer comportaient des problèmes de transport.

La nouvelle compagnie poursuivra les travaux déjà amorcés par Air Canada et la Division de consultation internationale du CN, et en entreprendra de nouveaux.

Comme l'explique M. MacMillan: "La Division de consultation internationale a déjà réalisé 35 projets, dont 26 ont nécessité l'envoi de personnel du CN à l'étranger. En plus d'aider considérablement des pays en voie de développement, les activités de la Division ont permis d'accroître le prestige du CN et, par là, celui du Canada. En plus, elles ont été, pour le personnel administratif et technique du CN, l'occasion de parfaire ses connaissances et de développer des techniques nouvelles qu'il pourra utiliser dans d'autres milieux."

A l'instar de la Division de consultation internationale du CN, engagée dans un projet quinquennal visant au développement et à la gestion du réseau ferroviaire de la Zambie, la Société Air Canada participe actuellement à un programme d'aide en Afrique orientale.

LE ROYAL MILITARY COLLEGE SE MODERNISE

Le Gouvernement fédéral vient d'approuver le projet de construction d'un nouvel ensemble de bâtiments pour l'enseignement des sciences et du génie sur le terrain du *Royal Military College* de Kingston, Ontario. La première phase des travaux doit commencer l'automne prochain. Le projet, dont la réalisation coûtera \$5,475,000, remplacera certains locaux devenus vétustes du collège qui a maintenant 95 ans d'existence.

Les plans en sont actuellement au stade de la conception. Le contrat qui n'est pas encore accordé doit, selon les prévisions, contribuer à créer des emplois correspondant à environ 350 années-hommes.

Au cours de la première phase seront construits les deux premiers éléments d'un bâtiment comprenant cinq parties en tout. Les trois autres sont prévus pour une date ultérieure non précisée. Chaque "module" couvrira environ 42,000 pieds carrés de surface.

Le Gouvernement fédéral a admis la nécessité de remplacer ou de moderniser les bâtiments du

collège lorsqu'un Comité spécial de la Chambre des communes, mis sur pied en 1964, lui a recommandé de remplacer les bâtiments les plus anciens.

Le coût prévu comprend les plans préliminaires du complexe en cinq parties destiné aux sciences et au génie ainsi que les plans définitifs et la construction des deux premiers modules.

Les responsables expliquent que la construction par modules, ou unités juxtaposées, est le procédé qui permet le plus de souplesse, la meilleure unification des départements et le meilleur regroupement des fonctions.

Certains des immeubles existants seront démolis pour faire place au nouvel édifice et les activités scolaires se poursuivront dans des installations temporaires.

La division du génie groupe les départements de génie civil, mécanique, électrique, chimique et physique ainsi que celui de génie et gestion. La division des sciences comprend par ailleurs les départements de physique et de mathématiques.

Le *Royal Military College* compte environ 500 étudiants et c'est le plus ancien des trois collèges militaires qui forment des élèves-officiers pour les Forces canadiennes. Il décerne des diplômes en humanités, en sciences et en génie et entretient également une petite école des études supérieures.

Les deux autres collèges militaires du Canada sont le *Royal Roads*, à Esquimalt (C.-B.) et le *Collège militaire royal* de Saint-Jean (Québec).

RAPPORT DE M. SHARP SUR SA VISITE EN EUROPE

(Suite de la page 2)

position canadienne, c'est-à-dire que nous sommes d'accord pour laisser nos Forces à Chypre aussi longtemps que nous croions à l'utilité de leur présence en vue de favoriser une solution au conflit mais non pour permettre aux adversaires en présence de remettre indéfiniment le règlement de la situation.

J'ai fait connaître à M. Palamas les graves préoccupations que de nombreux Canadiens ressentent au sujet de la situation qui existe en Grèce. M. Palamas m'a donné l'assurance que son Gouvernement avait la ferme intention de mettre la constitution en vigueur progressivement et de rétablir la démocratie en temps voulu. Je l'ai exhorté à reconnaître la nécessité, si le Gouvernement grec attache du prix à l'opinion d'autrui, de respecter sa parole. J'ai laissé entendre que des élections constitueraient un grand pas dans cette direction. Je peux assurer la Chambre que M. Palamas n'a pas le moindre doute sur la profondeur et l'importance de l'intérêt que le Canada attache au retour de la démocratie en Grèce.

* * * *